



## **CONVOCATION**

### **à la séance du Conseil général**

**du lundi 24 avril 2017, à 19h30 à l'Hôtel de Ville**

### **4<sup>ème</sup> SEANCE**

### **Rapport du Conseil communal**

#### **17-005**

**Rapport du Conseil communal**, concernant une demande de crédit nécessaire à l'aménagement des quartiers B et A du cimetière de Beauregard.

### **Autres objets**

#### **16-504**

**Postulat** des groupes PopVertSol et socialiste par Mmes et MM. Dimitri Paratte, Anne-Françoise Loup, Nicolas de Pury, Jean-Luc Richard, Joël Desaulles, Jean-Frédéric Malcotti, Edouard Jeanloz, Jasmine Herrera, Michel Favez, Amanda Ioset, Hélène Dederix-Silberstein, Julien Binggeli, Miléna Boulianne, Oksana Castioni, Anne-Dominique Reinhard, Yvan Gallo, Philippe Loup, Jonathan Gretillat, Mouhamed Basse, Antoine de Montmollin, Edlira Dedja Bytyqi, Patrice de Montmollin, Dobrivoje Baljovic et Morgan Paratte, intitulé « Mieux intégrer Patrimoine et stratégie énergétique » (Déposé et développé lors de la séance du Conseil général du 7 novembre 2016 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 16 janvier 2017).

« En accord avec la politique énergétique de la Ville et de sa planification 2030, ainsi qu'avec la politique d'entretien du patrimoine mise en oeuvre au sein de notre Commune, le Conseil communal est prié d'étudier et d'identifier les principes permettant d'intégrer qualitativement la production d'énergie solaire PV au centre-ville et sur les bâtiments présentant des qualités patrimoniales. Une approche intégrative est souhaitée afin proposer des solutions permettant de développer de l'énergie solaire PV sur les bâtiments patrimoniaux. Patrimoine et

énergie ne doivent pas être mis en opposition, mais bien comme porteurs d'exigences devant être intégrés dans une politique cohérente. Il est souhaité que les acteurs du patrimoine, comme Patrimoine Suisse, et de l'innovation, tels que le CSEM et l'EPFL ou encore la Commission d'urbanisme, soient aussi associés à l'étude, qui devra être menée de manière à favoriser concrètement la production d'énergie solaire sur les bâtiments de la ville, qu'ils soient privés ou publics ».

#### Discussion

#### **17-601**

**Interpellation** du groupe PLR par Mmes et MM. Julien Spacio, Nadia Boss, Mirko Kipfer, Amelie Blohm Gueissaz, Philippe Etienne, Isabelle Bellaton, Jules Aubert, Raymonde Richter, Christophe Schwarb, Jérôme Bueche, Jean-Charles Authier et Alexandre Brodard, intitulée « Achat de l'immeuble sis rue du Seyon 32 : quelle consultation pour le Conseil général ? » (Déposée le 13 janvier 2017 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 16 janvier 2017) :

Nous avons appris par la presse, comme tout le monde, que le Conseil communal a acheté un immeuble sis rue du Seyon 32 pour aider la mise en place de l'Espace 032 nouvellement créé. L'article de l'Express du 24 novembre écoulé mentionne l'acheteur et le vendeur, Monsieur Thierry Ayer, mais indique que le Conseiller communal Olivier Arni ne veut pas articuler de chiffres pour cette opération. Dès lors quelques explications nous semblent devoir être données:

1. Sur la forme déjà: jusqu'à présent l'achat d'un immeuble destiné au patrimoine financier n'était pas de la compétence du Conseil communal mais celle du Conseil général. La loi cantonale sur les finances de l'Etat et des Communes attribue dorénavant cette compétence au seul Conseil communal. Ce qui est un changement majeur. Toutefois le Conseil communal n'est pas sans savoir que le projet de règlement communal sur les finances est en discussion au sein de la Commission financière. Des débats intenses sont intervenus sur le sujet. Sans dévoiler l'intégralité de ces discussions, on peut cependant raisonnablement admettre que la Commission va vouloir modifier l'art. 44 du projet de Règlement pour obliger le Conseil communal à devoir consulter au préalable avant toute vente mais aussi avant toute acquisition la Commission de politique immobilière et du logement et celle financière. Nous sommes dès lors étonnés que cette consultation n'ait pas été faite par souci de transparence et de respect des institutions.

Merci de nous éclairer sur le sujet.

2. Sur le fond : quant à l'opportunité de l'achat nous souhaitons avoir des explications claires: raison de l'achat? Montant de la transaction? Loyer répercuté? Rendement prévu car il doit y avoir une rentabilité étant du patrimoine financier? Transformations à prévoir? Entretien?

Il nous semble en effet qu'une politique d'achat doit être préalablement établie, coordonnée et poursuivre des buts d'intérêt public. D'où l'intérêt d'une réflexion avec les Commissions concernées. Merci de nous faire part de la vision du Conseil communal à cet égard.

Nous remercions le Conseil communal de ses réponses orales.

Développement

### **17-602**

**Interpellation du groupe PopVertSol par Mmes et MM. Nicolas de Pury, Jacqueline Oggier Dudan, Hélène Dederix Silberstein, Charlotte Opal, Diego Fischer, Joël Desaulles, Ariane Tripet, Dimitri Paratte et Marion Zwygart**, intitulée « A Neuchâtel, La Poste perd ses cases postales ! » (Déposée le 21 février 2017, complétée le 6 mars 2017 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 13 mars 2017) :

#### **Préambule**

En préambule à notre interpellation, et comme déjà demandé il y a 12 mois, le groupe PopVertSol souhaite vivement que le Conseil communal rappelle une fois de plus à la direction de La Poste qu'elle doit respecter sa mission et ses obligations de service public qui lui incombent et qui sont inscrites dans la loi fédérale sur La Poste (LPO) en ces termes:

«La Poste a pour but de garantir à la population et aux milieux économiques des services postaux variés, avantageux et de qualité ainsi que des services de paiement relevant du service universel.

La Poste doit en particulier assurer un service universel suffisant et à des prix raisonnables, à tous les groupes de la population et dans toutes les régions du pays, par la fourniture de services postaux et de services de paiement».

Suite à l'annonce de La Poste l'année passée de fermer quatre offices de poste en Ville – comme il y a dix ans - une pétition pour s'y opposer a été lancée par des mouvements citoyens l'hiver dernier. Cette pétition a remporté un extraordinaire succès avec pas moins de 14'119 signatures récoltées en seulement 2 mois!

Nous avons déjà annoncé que si cette pétition équivalait à un vote populaire aujourd'hui, avec les signatures pour la seule Ville de Neuchâtel – 8'438 signatures et avec une estimation de 40% de taux de participation – cela correspondrait à près de 85% de votants en faveur de la pétition!

Rappelons aussi qu'en octobre 2016, le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a fait recours auprès de la Commission fédérale de La Poste (PostCom). Il déplorait le fait que le «géant jaune», qui veut transformer l'office postal de La Coudre en agence postale, ne donne aucune garantie sur son maintien dans la durée. C'est pourquoi le Conseil communal, au vu du fort potentiel de développement de ce quartier de Neuchâtel ainsi que de l'attachement sans faille de la population à des prestations postales de qualité et de proximité, exigeait que La Poste garantisse la pérennité de cette agence postale avec comptoir desservi pour au moins dix ans, en demandant un engagement à long terme pour l'office postal voisin d'Hauterive.

#### Interpellation

Nous apprenons avec stupéfaction aujourd'hui que la direction de La Poste a pris la décision de manière unilatérale, de fermer toutes les cases postales des offices de Serrières, La Coudre, Vauseyon et de l'Ecluse, ceci pour le 30 juin 2017!

Cette manière de faire scandaleuse a pour unique but d'accélérer à terme les fermetures de ces quatre offices de postes, en faisant tout pour réduire des prestations de base et les horaires d'ouvertures.

Rappelons que nous considérons comme un minimum:

- que La Poste ne doit pas pouvoir réaliser des modifications dans le réseau des offices postaux et de ses prestations qu'en accord avec les Autorités locales.

Mais il est vrai que c'est difficile, quand La Poste continue de se moquer éperdument des Autorités, des citoyens et tout simplement de ses clients.

- La Poste doit respecter le principe de la bonne foi et de la transparence lors de ses rapports avec les Autorités locales et avec les représentants de la clientèle.

Mais avec le management actuel plus que douteux de La Poste, qui exerce de plus des pressions inacceptables à l'encontre de son personnel, les principes de bonne foi et de transparence n'existent pas!

De plus, d'affirmer que l'on peut remplacer les cases postales fermées par des réouvertures dans les deux offices de poste de la gare (2002) et du centre-ville (2001) est un mensonge de la part de la direction de La Poste.

Matériellement, il ne sera pas possible de créer autant de cases postales sur ces deux sites. Il y a donc vraiment une volonté de La Poste de diminuer ce type de prestations, pourtant peu coûteuses.

De plus, le problème de la mobilité et d'accessibilité ne seront qu'accentués.

Les accès de place de la gare et du centre-ville sont déjà saturés.

Les temps d'attentes au guichet de ces deux offices pour les usagers sont déjà désagréables certains moments de la journée.

D'imaginer des dizaines de véhicules tous les jours en plus du trafic actuel pour que les entreprises et particuliers viennent chercher leur courrier est une aberration.

De croire que des entreprises situées à La Coudre, à Vauseyon ou à Serrières vont prendre les transports publics pour traiter leur courrier n'est pas concevable.

Il y a là une dimension que la Poste ignore sciemment:

- le développement de l'habitat et des entreprises dans des quartiers dits périphériques.
- Les questions liées à la mobilité qui sont un enjeu majeur pour le futur et développement de notre Ville, qui ne pourra se faire qu'avec une construction cohérente de tous les éléments qui constituent une qualité de vie.

La fermeture de toutes les cases postales des offices de poste de Serrières, La Coudre, Vauseyon et de l'Ecluse est un mauvais signal et s'inscrit avec une parfaite absurdité dans le futur développement de la Ville et de son agglomération!

Le groupe PopVertSol dénonce l'attitude indécente de la direction de La Poste et manifeste clairement son refus d'aller plus loin dans les concessions faites à ce type de restructuration.

Comme ce sont les autorités exécutives des communes qui sont les référents vis-à-vis de la direction de La Poste, que pense le Conseil communal de cette situation ?

Au vu des propos entendus et lus dans la presse, qu'en est-il de la réalité des négociations du Conseil communal avec la direction de La Poste ?

Le Conseil communal est-il d'accord que l'offre générale de La Poste soit encore une fois diminuée ?

Développement

### **17-603**

**Interpellation du groupe Vert'libéraux/PDC par Mmes et MM. Mauro Moruzzi, Sylvie Hofer-Carbonnier, Cornelia Froidevaux-Wettstein et Vincent Pahud**, intitulée « Fusion des communes de Neuchâtel et Valangin : renouer le dialogue sans délai ! » (Déposée le 8 mars 2017 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 13 mars 2017) :

Le 5 juin 2016, une large majorité de la population des communes tant de Neuchâtel que de Valangin avait exprimé le souhait de fusionner dans le cadre du projet «Neuchâtel-Ouest».

Ce projet ayant échoué en raison du refus de la commune de Peseux, le Conseil communal peut-il nous dire :

- s'il est en contact avec les autorités de la commune de Valangin, afin de relancer sans délai un processus de fusion à deux ?
- si oui, à quoi en sont les discussions ?
- si non, ce qu'il attend pour renouer le dialogue avec les autorités de Valangin ?

Développement

Neuchâtel, le 5 avril 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Fabio Bongiovanni

Rémy Voirol